



**Procès-verbal du conseil municipal
du 17 mars 2022**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Madame Le Maire prend la présidence de la réunion du conseil.

Le dix mars deux mille vingt-deux à 18 H, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de LANDAUL, légalement convoqué le dix mars deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER FRANKEL, Maire.

Appel : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, DONY Alain, FRAVALO Anne-Laure, TAVIGNOT Jean-Lionel, MORVAN LE TREPUEC Hélène, PECOURT Olivier, DISLAIRE Jean, LE THUAUT Yann, GUYOT David, THOMAZO Arnaud, GAULLIER Elise, MORVAN Aurélie, GUIVARC'H Isabelle, LE PALUD Didier, GUILLO Isabelle, CUVILLIER Serge, TOUBLANT Catherine, AUDIC Gaele.

Etaient absent(s) excusé(s) : Madame GAULLIER Elise, Monsieur CORDAILLAT Jean-Christophe

Absents: Monsieur CUVILLIER Serge

Pouvoirs: Madame GAULLIER Elise donne pouvoir à Monsieur THOMAZO Arnaud

MONSIEUR CORDAILLAT Jean-Christophe, donne pouvoir à Madame GUILLO Isabelle

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Jean-Lionel TAVIGNOT

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18H03.

ORDRE DU JOUR

Introduction de Mme le Maire

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022.....p.1

Interventions : M LE PALUD s'abstient parce qu'il aurait souhaité une présentation du ressenti du maire sur le Congrès des maires et non un document généraliste.

ADOPTÉ à 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. LE PALUD).

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire.....p.11

Interventions : Mme Le Maire précise que le règlement des honoraires de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de l'église n'est intervenu que récemment parce que le maître d'œuvre n'a pas transmis ses factures au fur et à mesure et en transmettant une facture globale en fin de chantier, cela a nécessité un temps d'étude et vérification. Le coût prévisionnel n'a pas subi d'évolution significative. Le marché est aujourd'hui soldé.

PREND ACTE: à l'unanimité.

Vie municipale

3. Modulations horaires services communaux.....p.15

Interventions : Mme le Maire précise qu'une solution a été trouvée pour les vacances de Pâques et qu'aucune réduction de service postal n'est nécessaire. La construction d'une solution de remplacement en interne est en cours pour l'avenir. Une fermeture le samedi matin serait souhaitable pendant l'été du fait de la faible fréquentation et afin de garantir la continuité de tous les services et le droit à congés des agents. Mme Guillo indique être contre car même en été, quand on travaille du lundi au vendredi, on ne peut venir que le samedi matin.

ADOPTÉ: à 16 voix pour , 1 contre (Mme Guillo) , 1 abstention (M. Cordaillat)

Finances

4. Compte de gestion 2021.....p.17

ADOPTÉ: à 16 voix pour , 0 contre, 2 abstentions (MM CORDAILLAT et LE PALUD).

5. Compte administratif et affectation du résultatp.95

CA : ADOPTÉ: à 15 voix pour, 1 contre (D. LE PALUD), 1 abstention (JC CORDAILLAT). Absence du maire pour le vote.

AFFECTATION DU RESULTAT : ADOPTÉ: à 15 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (M. LE PALUD, Mme GUILLO, M CORDAILLAT).

6. Vote des taux d'imposition 2022.....p.181

Interventions : Mme le Maire précise que les taux d'imposition communaux sont inchangés. Il est noté que les bases d'imposition des différentes taxes ont augmenté de 3, 40 %. La politique d'AQTA est de mettre en place une nouvelle taxe GEMAPI La taxe Gemapi est un impôt local issu de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Elle est destinée à financer une compétence unique, administrée par les communes depuis quelques années : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Nous allons demander à AQTA de venir en faire la présentation dans la commune.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

7. Budget primitif 2022.....p.183

Interventions : Mme le Maire indique qu'en date du 28 février, s'est tenue une réunion de finances élargie à l'ensemble des élus. Vous avez donc reçu toutes les informations ainsi que tous les documents concernant aussi bien la section de fonctionnement que la section d'investissement ainsi que l'ensemble des informations proposées et débattues pour le Budget prévisionnel 2022. Un point sera à réaliser après la réception des travaux de l'école. Ce trimestre vous avez pu voir les différentes avancées à l'école, les nombreuses réalisations dans le bourg, cet été la route des moulins sera refaite (en août).

M. LE PALUD souligne un reste à réaliser de 822 968,07 €.

M.DONY indique que cela concerne l'école.

M. LE PALUD s'inquiète de l'endettement et des charges de personnel.

La position de M. CORDAILLAT concernant le surplus des 476 000€ est retransmise par Mme GUILLO : Lors de la dernière réunion finance, vous nous avez fait savoir que nous pourrions déterminer ensemble du devenir d'un surplus financier de plus de 400 000€.

Bien-sûr, conserver une partie de cette somme « au cas où » serait sage. Du reste, nous pouvons proposer divers scénarios :

-Mettre de côté afin de pouvoir réaliser l'achat de terrains stratégiques notamment pour le commerce.

-Penser un investissement dans l'aménagement sécuritaire de la commune.

-Ou encore le mobilier vieillissant et en mauvais état de l'école public

Suite à ces propositions, deux problématiques me questionnent :

1 – Nous avons été sollicités de la même manière sur le devenir d'un restant de 70 000€. Nous avons fait trois propositions pour débattre. Or, il n'y eu pas de débat et cette somme fut allouée à la rénovation de la Mairie. Comment avoir confiance à nouveau ?

2 – La revente des parcelles ZH 586 (68 000€) et de la ZH 587 (59 194€) ont été justifiées par vous notamment par l'immobilisation qu'elles représentaient. Or, nous apprenons juste après l'existence de ce surplus financier qui aurait largement pu compenser cette immobilisation le temps de réfléchir à un projet stable. Je le dis clairement, vous nous avez arnaqué !

ADOPTÉ: à 15 voix pour, 1 contre (M. LE PALUD), 2 abstentions (Mme GUILLO, M. CORDAILLAT).

8. Subventions associations 2022- acompte.....p.244

Interventions : Mme TOUBLANT demande s'il est possible de connaître les interventions concernées.

Mme MORVAN LE TREPUEC indique qu'il s'agit d'associations dont les actions vont intervenir prochainement ou qui se trouvent dans une situation organisationnelle éprouvante.

M. TAVIGNOT demande à ce que ce principe soit acté par principe pour tous les ans.

Vote proposé en ce sens.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

9. Adhésions/Participations 2022.....p.245

Interventions : Mme le maire indique qu'il nous appartient de décoder quelles sont les organismes les plus pertinents auxquels nous devons adhérer.

L'AMF : c'est-à-dire l'association des maires de France est très importante, nous recevons régulièrement des informations très pertinentes en termes, d'actualités, d'anticipation, de réseaux, de conseils juridiques.... Elle peut nous accompagner dans de multiples démarches administratives et juridiques.

Le CAUE : C'est-à-dire Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement. Même si notre première expérience n'a pas été concluante, cet organisme est vivement recommandé par AQTA.

BRUDED : Il s'agit d'un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable.

M. PECOURT fait état des actions proposées par BRUDED mais qu'il semblerait y avoir peu de valeur ajoutée contrairement au CAUE.

M. TAVIGNOT fait état des expériences négatives concernant l'école et le CRAPA.

M. THOMAZO indique avoir eu une expérience professionnelle très positive avec le CAUE.

AMF : 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. LE PALUD)

CAUE : 9 voix pour, 1 voix contre (Mme TOUBLANT), 8 abstentions (Mmes FRAVALO, MORVAN LE TREPUEC et GUILLO, MM TAVIGNOT, GUYOT, LE THUAUT, LE PALUD et CORDAILLAT)

BRUDED : 5 voix pour, 1 voix contre (Mme TOUBLANT), 12 abstentions : (Mmes FRAVALO, MORVAN LE TREPUEC, GAULLIER, MORVANT, GUILLO et AUDIC, MM PECOURT, DISLAIRE, GUYOT, THOMAZO LE PALUD et CORDAILLAT)

ADOPTÉ : Adhésion uniquement à l'AMF : 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. LE PALUD)

CAUE : 1 voix pour, 1 voix contre (Mme TOUBLANT), 8 abstentions (Mmes FRAVALO, MORVAN LE TREPUEC et GUILLO, MM TAVIGNOT, GUYOT, LE THUAUT, LE PALUD et CORDAILLAT)

BRUDED : 5 voix pour, 1 voix contre (Mme TOUBLANT), 12 abstentions : (Mmes FRAVALO, MORVAN LE TREPUEC, GAULLIER, MORVANT, GUILLO et AUDIC, MM PECOURT, DISLAIRE, GUYOT, THOMAZO LE PALUD et CORDAILLAT)

10. Redevance d'occupation du domaine public.....p.247

Interventions : Mme le maire fait état d'une démarche suite au démarrage d'une nouvelle activité commerciale sur la commune (le lundi matin à partir du 4 avril) un commerce ambulante (épicerie) et donc son stationnement sur le domaine public de la commune (Langombrac'h).

M. LE PALUD indique être opposé à cette installation dans la mesure où il est plus pertinent de conforter le commerce sédentaire existant. Mme le maire indique y être également opposée initialement mais qu'il n'est pas possible d'interdire cette installation et qu'elle se fait en respectant le commerce existant.

ADOPTÉ : à 17 voix pour ,1 contre (M. LE PALUD), 0 abstention.

Ressources humaines

11. Modification du tableau des emplois permanents.....p.249

Interventions : M. LE PALUD demande si les modifications du tableau des emplois permanents sont incluses dans le budget primitif.

M. DONY répond par l'affirmative.

M. LE PALUD souligne l'importance des frais de personnel extérieur dans le budget primitif 2022.

M. DONY indique que la somme prévue en 2022 correspond au non-paiement des prestations CDG 2021 + le poste RH/Compta en CGD actuellement.

ADOPTÉ: à 17 voix pour , 0 contre, 1 abstention (*M. LE PALUD*).

Urbanisme – Aménagement du territoire

12. Dénomination de rues.....p.252

Interventions : Mme MORVAN LE TREPUEC demande que la cohérence du nom prévu pour la route traversant le lotissement de Kervihan (nom du promoteur) soit conforme aux recommandations de l'office de la langue bretonne et s'interroge sur le sens exact du mot "Kervihan".

M. CORDAILLAT indique que « La Rodière comme prolongement de Kerlapinette : je pense que la copie est à revoir car je ne crois pas que ça corresponde. Par contre, la rodière peut être le prolongement de la route de Larmor. S'agissant de la ruelle du four d'antan : Je trouve que ce nom n'est pas assez « cul-cul la praline ». Courage nous pouvons faire encore plus niais !

M. TAVIGNOT répond que cela ne correspond pas à la réalité des continuités de voirie et que cela correspond à une demande des riverains.

ADOPTÉ: à 16 voix pour, 1 contre (*M. CORDAILLAT*), 1 abstention (*Mme MORVAN LE TREPUEC*- à transformer en vote pour en cas de validation par l'officie public de la langue bretonne)

13. Modification simplifiée PLU Brec'h.....p.255

ADOPTÉ: à 15 voix pour , 0 contre, 3 abstentions (*Mme TOUBLANT, MM PECOURT et LE PALUD*).

14. Extraction du domaine public.....p.256

ADOPTÉ: à l'unanimité

15. Modification de la composition de la commission communale des impôts directs (ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité)

Interventions : Mme GUILLO se porte volontaire comme titulaire et comme M. LE PALUD comme suppléant.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

Informations diverses

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 056-215600966-20220519-2022_19_05_1-DE

- Mme le Maire fait part du lancement prochain d'une enquête publique afin de récupérer la propriété de voies privées ouvertes à la circulation publique (en réalité petits délaissés de voirie ou micro parcelles)

La séance est levée à 20h07.